

### **5.3. CONGRÈS 2024 DE L'AQLM – AUTORISER L'INSCRIPTION**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

D'autoriser l'inscription de la directrice du Service des loisirs au congrès de l'AQLM (Association québécoise du loisir municipal) au montant de 550 \$, plus taxes et de lui rembourser tous les frais afférents.

#### **4. CONGRÈS AQLM 2024**

- Le congrès annuel de l'association québécoise du loisir municipal se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2024 à Montréal. Ma présence au congrès est planifiée dans le poste budgétaire 02-701-20-346-00.

#### **RÉSOLUTION**

Je demande l'autorisation aux membres du conseil municipal pour procéder à l'inscription de Julie Nicolas, directrice des loisirs au congrès de l'AQLM, pour le forfait complet au montant de 550 \$ plus taxes, en plus des frais afférents (hébergement).